

- Faculté des lettres et sciences humaines
- www.unine.ch/lettres

Séminaire BA : Crime et punition (2PH1348)

| Filières concernées | Nombre d'heures | Validation | Crédits ECTS |
|---------------------------------|------------------------|-----------------|--------------|
| Pilier B A - philosophie | Séminaire: 2 ph | Voir ci-dessous | 3 |

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Automne

Equipe enseignante

Prof. Olivier Massin

Contenu

Faire intentionnellement du mal à quelqu'un est généralement considéré comme répréhensible. Pourtant punir quelqu'un, pour autant qu'il soit coupable d'un crime, paraît légitime. Comment cela se fait-il ? Comment peut-il être légitime de punir quelqu'un ? Deux principales réponses à cette question s'opposent. Selon les conséquentialistes, il est légitime de punir les coupables, car cela a de bonnes conséquences. Typiquement, cela les empêche de récidiver, et dissuade les autres citoyens de commettre des crimes similaires. Selon les rétributivistes, la justification de la punition n'a rien à voir avec ses conséquences : la punition n'est pas instrumentalement, mais intrinsèquement justifiée. La raison pour laquelle il est légitime de punir un coupable est que celui-ci mérite d'être puni. Le rétributiviste tente alors d'expliquer cette notion de mérite de diverses façon. Nous étudierons dans ce séminaire ces différentes positions, leurs différentes versions, certaines manières de les combiner, et les principales objections à leur encontre.

Forme de l'évaluation

Trois éléments nécessaires à la validation du séminaire (1) présence en classe hebdomadaire et participation à la vie du séminaire (obligatoire mais non évalué); (2) exposé(s) en séminaire individuel ou collectif, sur l'un des texte au programme et/ou disputatio (20% de l'évaluation) ; (3) un travail écrit de 2000-3000 mots (80% de l'évaluation) dont la première version est à rendre pour le 12 novembre et la version finale pour le 20 décembre.

Modalités de rattrapage

En cas d'échec, les notes des présentations et disputatio sont conservées et un nouveau travail devra être rédigé dans un délai à convenir avec le professeur.

Documentation

mise à disposition sur le moodle

Pré-requis

ardent désir de savoir

Forme de l'enseignement

séminaire hebdomadaire

Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Expliquer les principales théories justifiant la punition
- Evaluer les différentes théories du crime et de la punition

Compétences transférables

- Reformuler des théories et arguments complexes
- Analyser des théories et concepts complexes
- Formuler des hypothèses originales

- Faculté des lettres et sciences humaines
- www.unine.ch/lettres

Séminaire BA : Crime et punition (2PH1348)